

SOUS TOUTES RÉSERVES
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Longueuil, le 10 avril 2026



Objet : Demande d'accès à l'information – Autorisations judiciaires de soins

Madame,

La présente suit votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 1^{er} avril 2026 par laquelle vous souhaitez obtenir les documents répondant à la demande suivante :

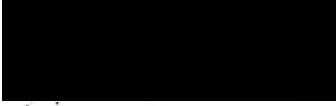
Les données statistiques pour les autorisations judiciaires de soins 2025-2026 des établissements : Hôpital Pierre-Boucher à Longueuil, Hôpital Honoré-Mercier à Saint-Hyacinthe et l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel-Tracy.

- Les informations suivantes pour chacune des autorisations :
 - La durée;
 - Le sexe de la personne;
 - L'âge;
 - La présence d'une clause d'hébergement;
 - La présence de l'électroconvulsivothérapie comme traitement ordonné.
- Le nombre total d'autorisations accordées et refusées.
- Le nombre d'usagers différents visés par une autorisation judiciaire de soins.
- Le nombre d'usagers ayant eu recours à un médecin contre-expert.

À cet effet, vous trouverez ci-joint le document détenu répondant à votre demande.

Nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous disposez d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé pour répondre à votre demande. Vous trouverez, joint à la présente, une copie de l'avis vous informant de ce recours en révision.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire et veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



M^e Amélie Proulx, Responsable de l'accès à l'information,
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

AP/et

p.j. Document
Avis de recours